

Juriste assistant au pôle pénal H/F

Ref : 2024-1629490

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

Direction des services
judiciaires - CA LIMOGES
Ministère de la Justice
Direction des services
judiciaires Tribunal
judiciaire de Limoges

Localisation

23 place Winston Churchill
87000 LIMOGES

Domaine : Affaires juridiques

Date limite de candidature : 30/09/2024

Nature de l'emploi Emploi ouvert uniquement aux contractuels	Nature du contrat CDD d'1 an	Expérience souhaitée Non renseigné
Rémunération <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small> Min 28000 € € brut/an	Catégorie Catégorie A (cadre)	Management Non
		Télétravail possible Oui

Vos missions en quelques mots

Le juriste assistant exercera sa mission au sein du pôle pénal, notamment au service correctionnel et de police, et au sein du pôle spécialisé en matière de violences intra-familiales.

Ses principales missions sont :

- Assistance du coordonnateur dans ses fonctions d'animation du pôle pénal et du pôle spécialisé en matière de VIF (réunions inter-services et avec les partenaires, conduite de projet)
- Travaux de recherches jurisprudentielles et doctrinales sur des questions juridiques confiées

ponctuellement par les magistrats (correctionnel, police, indemnisation des préjudices causés par des infractions)

- Mise en place et alimentation d'une veille juridique à destination du pôle pénal (avec notamment l'élaboration et l'actualisation d'un guide d'audience correctionnelle)
- Rédaction de rapports d'audience correctionnelle et de projets de jugements correctionnels
- Préparation de projets de jugements sur intérêts civils et suivi des expertises
- Association aux réunions thématiques sur l'évolution législative, jurisprudentielle et les pratiques professionnelles.

Profil recherché

- Titulaire d'un doctorat en droit ou justifier d'une formation juridique au moins égale à cinq années d'études supérieures après le baccalauréat avec une année d'expérience professionnelle dans le domaine juridique
- Bonnes connaissances du fonctionnement judiciaire et institutionnel
- Très bon niveau en droit pénal et procédure pénale
- Qualités de rédaction et de synthèse
- Capacités d'organisation, réactivité et travail en équipe
- Maîtrise des outils internet / intranet et de communication
- Loyauté, discrétion et sens des responsabilités

Niveau d'études minimum requis

Niveau

Niveau 7 Master/diplômes équivalents

Éléments de candidature

Documents à transmettre

Pour postuler à cette offre, l'envoi du CV et d'une lettre de motivation est obligatoire

À propos de l'offre

Conditions particulières d'exercice

Le juriste assistant travaille en étroite collaboration avec les magistrats et greffiers du service correctionnel et de police ainsi qu'avec les membres du pôle spécialisé en matière de violences intra-familiales.

Le télétravail est possible, après une période de prise en main du poste, dans la limite d'une journée par semaine et sous réserve des contraintes liées aux fonctions.

Il n'est soumis à aucune astreinte et relève d'un rythme hebdomadaire de 38h30.

Le juriste assistant bénéficie d'un accès :

- Au restaurant inter-administratif situé à 10 min à pied
- A la salle de convivialité du tribunal équipée d'électro-ménagers (micro-ondes, réfrigérateur ...)
- Aux formations ouvertes aux contractuels A dispensées par l'ENM ou le ministère

Statut du poste

Vacant à partir du 01/10/2024

Métier de référence

Juriste spécialisée / spécialisé

Qui sommes nous ?

Le tribunal judiciaire de Limoges comprend 24 magistrats du siège, 7 magistrats au parquet et 87 greffiers et fonctionnaires. Les juges sont répartis en deux pôles, le pôle pénal et le pôle civil.

Le pôle pénal comprend le service correctionnel et de police, la commission d'indemnisation de victimes d'infractions, le service de l'application des peines, le service de l'instruction, le tribunal pour enfants, le service des juges des libertés et de la détention.

Depuis le 1er janvier 2024, a été en outre créé au sein du tribunal judiciaire de Limoges le pôle spécialisé en matière de violences intrafamiliales qui regroupe des magistrats référents du siège et du parquet et des fonctionnaires référents.